

Initiatives ministérielles

der ce qu'est une société financière et ce qu'est une «société à capital largement réparti».

Il en résulte bien sûr que le gouvernement s'expose à un lobbying intense de la part de sociétés étrangères qui ne répondent peut-être pas aux conditions nécessaires pour avoir une licence canadienne et qui pourraient miner par leur présence la confiance que l'on a dans le système bancaire du Canada. Comme nous l'avons vu dans le cas d'AMEX, lorsqu'on mêle le système bancaire à la politique internationale, ce sont souvent les sociétés financières canadiennes qui écopent.

Toute ces questions sont extrêmement importantes et elles doivent être réglées en comité. Les changements apportés par le gouvernement au rôle des banques étrangères soulèvent toute la question du commerce international et des services financiers.

Comme le savent le Canadiens, le Canada participe à deux séries de négociations internationales: la première avec les États-Unis et le Mexique; la deuxième avec les membres du GATT, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Même si le gouvernement n'a pas encore dévoilé sa stratégie dans ces négociations, il est déjà évident que les pays étrangers demanderont ce que nous avons accordé aux États-Unis dans l'Accord de libre-échange. Le Parti libéral réaffirme une fois de plus que le gouvernement ne doit pas se servir de ces négociations commerciales pour affaiblir la position concurrentielle des institutions financières canadiennes.

Je conclus en énonçant brièvement la position de mon parti. Le Parti libéral donne son accord de principe aux nouvelles lois du gouvernement sur les banques et les assurances, mais non sans quelques importantes réserves, notamment celles que j'ai mentionnées aujourd'hui. Nous attendons avec impatience de discuter de nos préoccupations devant le Comité des finances.

M. Angus: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Nous nous sommes entendus entre nous et je pense que tout le monde ici sera d'accord pour autoriser mon collègue de Nickel Belt à parler pendant 40 minutes de ces trois projets de loi.

Comme vous le savez, s'il parlait de chaque projet séparément, il aurait droit à 60 minutes. Il est donc aujourd'hui très conservateur. Vous noterez que je n'ai pas demandé une période de temps illimitée car, comme nous avons déjà pu le constater, il peut s'étendre longtemps sur un sujet.

M. Milliken: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député, particulièrement sur sa dernière observation. C'est avec plaisir que nous accédons à sa demande.

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Je crois savoir que les personnes à ma droite sont également d'accord. La parole est donc au député de Nickel Belt, qui a 40 minutes.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, j'essaierai de respecter le délai de 40 minutes qui m'a été accordé.

Ces trois projets de loi sont très complexes. J'ai longuement et durement réfléchi à la façon dont je pourrais m'y prendre pour présenter ces mesures législatives extrêmement compliquées et emberlificotées aux gens qui nous écoutent et qui nous regardent afin qu'ils comprennent les subtilités et les méandres et les dessous des opérations des institutions financières de notre pays.

Je me suis dit que je devrais présenter les choses de façon que les gens comprennent, et que personne ne saurait mieux le faire qu'Ésope. Je me suis donc conformé pour mes remarques d'introduction au modèle des fables d'Ésope.

Tout le monde est prêt? Tout le monde est là? Il était une fois, peu après 1929, certains animaux qu'on a mis dans des cages. Il y avait quatre cages. Dans la première se trouvaient les lapins. Disons que ces lapins représentaient les courtiers en placements. Nous avons donc des lapins comme courtiers en placements.

Dans la cage suivante, on a mis les lions. Le lion, c'est le roi des animaux. C'étaient les banques. Ils ont été mis dans des cages dont on a verrouillé la porte.

Dans la troisième cage on a mis les mangoustes. C'étaient les sociétés d'assurances qu'on enfermait ainsi dans une cage.

Dans la quatrième cage, on a mis les cobras, les sociétés de fiducie. Et le gardien a mis le verrou à la cage. Nous avons donc les quatre cages: les lapins, les lions, les mangoustes et les cobras. Tout le monde sait qu'ils étaient gardés ainsi depuis 1929. Avant 1929, ils s'attaquaient terriblement; c'est pourquoi on les a mis dans des cages.

Toujours est-il qu'en 1987, quelqu'un dont le nom commence par T et se termine par Y, un mot de quatre lettres, est venu furtivement une nuit ouvrir la cage des lapins et des lions. Nous savons tous que les lions mangent les lapins. C'est donc ce qui s'est produit. Les lions ont mangé les lapins. Les banques ont mangé les courtiers en valeurs mobilières.